

Avis d'information

Assemblée Générale Annuelle

Jeudi 4 mai 2006
à 10h30

à l'Hôtel Okura Amsterdam,
Ferdinand Bolstraat 333,
1072 LH Amsterdam,
Pays-Bas



Modes de participation à l'Assemblée	p. 2
Ordre du jour	p. 3
Exposé sommaire des activités	p. 4
États financiers synthétiques	p. 14
Information Actionnaires	p. 18



The step beyond

Modes de participation à l'Assemblée



Afin de participer à l'Assemblée, nous vous remercions de bien vouloir choisir l'une des options suivantes, détaillées ci-dessous :

- I. Donner pouvoir aux Présidents ;
- II. Donner vos instructions de vote ;
- III. Donner pouvoir à une personne dénommée ;
- IV. Assister et voter à l'Assemblée.

I. Donner pouvoir aux Présidents

Si vous souhaitez donner pouvoir aux Présidents de voter chaque résolution et, le cas échéant, des amendements ou résolutions nouvelles, présentés à cette Assemblée, vous devez cocher la case ① du formulaire de vote/demande de carte (le « Formulaire ») ci-joint.

II. Donner vos instructions de vote

Afin de donner vos instructions de vote à Euroclear France S.A., au nom de laquelle vos actions sont inscrites dans le registre d'actionnaires d'EADS, vous devez cocher et remplir la case ② du Formulaire ci-joint.

Pour exprimer votre choix, procédez de la façon suivante :

- si vous souhaitez voter **POUR** une résolution et, le cas échéant, un amendement ou une résolution nouvelle présentés à cette Assemblée, laissez la case correspondante en blanc.
- si vous souhaitez voter **CONTRE** une résolution et, le cas échéant, un amendement ou une résolution nouvelle présentés à cette Assemblée, noircissez la case correspondante.

III. Donner pouvoir à une personne dénommée

Si vous souhaitez donner pouvoir à une personne dénommée de voter chaque résolution et, le cas échéant, des amendements ou résolutions nouvelles, présentés à cette Assemblée, vous devez cocher et remplir la case ③ du Formulaire ci-joint.

Dans ce cas, la personne dénommée ne pourra être admise à l'Assemblée que sur présentation d'une carte d'admission et d'une pièce d'identité en cours de validité.

IV. Assister et voter à l'Assemblée

Si vous souhaitez assister et voter à l'Assemblée, vous devez cocher la case ④ du Formulaire ci-joint, afin de recevoir une carte d'admission.

Cette carte est fournie sur demande, suivant le cas :

- par votre intermédiaire financier ;
- ou par le Service Titres EADS, Logival, 6, rue Laurent Pichat, 75216 Paris cedex 16, France.

Dans ce cas, vous ne pourrez être admis à l'Assemblée que sur présentation de cette carte d'admission et d'une pièce d'identité en cours de validité.

Quel que soit votre choix I, II, III ou IV, il vous suffit de remplir les cases appropriées du Formulaire comme indiqué ci-dessus et de le retourner dûment daté et signé, selon le cas, à votre intermédiaire financier ou au Service Titres EADS.

Votre Formulaire devra avoir été reçu :

- par votre intermédiaire financier, le **25 avril 2006** au plus tard ;
- ou par le Service Titres EADS, le **26 avril 2006** au plus tard.

Il ne sera plus tenu compte des formulaires reçus après cette date.

Dans tous les cas, si vous souhaitez participer à l'Assemblée, votre intermédiaire financier ou le Service Titres EADS devra justifier pour votre compte de votre qualité de détenteur d'actions EADS.

Le document d'Assemblée Générale annuelle (ordre du jour et texte du projet des résolutions, rapport du Conseil d'administration, comptes annuels audités 2005 et rapport des auditeurs) est disponible en anglais au siège social d'EADS aux Pays-Bas et aux sièges administratifs d'EADS aux adresses suivantes :

- **en France**, 37, boulevard de Montmorency, 75781 Paris cedex 16 ;
- **en Allemagne**, 81663 Munich ;
- **en Espagne**, Avenida de Aragón 404, 28022 Madrid ; ainsi qu'auprès du **Service Titres EADS**, Logival, 6, rue Laurent Pichat, 75216 Paris cedex 16, France.

Ce document sera également disponible sur notre site Internet www.eads.com (Relations Investisseurs).

Ordre du jour



-
1. Approbation du rapport du Conseil d'administration, incluant :
 - a) le chapitre sur le gouvernement d'entreprise
 - b) la politique de dividendes
 - c) la politique proposée de rémunération des membres du Conseil d'administration comprenant les modalités d'attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions et d'actions soumises à des conditions de performance et de droits de souscrire des actions ;

 2. Approbation des comptes audités de l'exercice 2005 ;

 3. Affectation du résultat, décision de distribution et date de paiement ;

 4. Quitus aux membres du Conseil d'administration ;

 5. Nomination des auditeurs pour l'exercice 2006 ;

 6. Délégation au Conseil d'administration d'émettre des actions et de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants ;

 7. Annulation d'actions rachetées par la Société ;

 8. Renouvellement de l'autorisation donnée au Conseil d'administration de racheter des actions de la Société.

Exposé sommaire des activités



1. Présentation générale

Avec un effectif de 113 210 salariés (à fin 2005) et un chiffre d'affaires de 34,2 milliards d'euros en 2005, EADS est le leader européen de l'industrie de l'aéronautique, de l'espace et de la défense et occupe le second rang mondial.

En termes de parts de marché, EADS est le premier constructeur d'avions commerciaux et d'hélicoptères civils. Le Groupe est aussi l'un des plus importants fournisseurs de systèmes de missiles, de lanceurs spatiaux commerciaux, d'avions militaires, de satellites, de systèmes d'électronique de défense et de services associés. EADS a organisé ses activités en cinq divisions : (i) Airbus, (ii) Avions de Transport Militaire, (iii) Eurocopter, (iv) Systèmes de Défense et de Sécurité et (v) Espace.

En 2005, EADS a réalisé 77,5 % de son chiffre d'affaires dans le secteur civil et 22,5 % dans la défense.

2. Principaux événements de 2005

Pour la sixième année consécutive, EADS a dépassé ses objectifs annoncés et a renforcé au niveau mondial sa position d'acteur moteur de l'aérospatiale et de la défense. EADS est le leader incontesté du marché des avions commerciaux de plus de 100 places et a considérablement étoffé son portefeuille de défense, avec des dérivés militaires, des solutions de systèmes de systèmes et des services.

Dans le domaine de l'aviation civile, EADS a enregistré plus de 52 % des commandes brutes de nouveaux appareils, preuve de la qualité et de la performance de sa gamme de produits. Airbus a reçu 1 055 commandes nettes (1 111 commandes brutes) en 2005 dont, notamment, une très importante commande de 100 appareils A320 pour IndiGo. L'Asie, le Moyen-Orient et les compagnies aériennes à bas coût ont soutenu le niveau des commandes.

Airbus a livré 378 appareils, soit nettement plus qu'en 2004 (320 appareils), ce qui témoigne de la poursuite du redressement du marché.

Le programme A380 a enregistré des avancées majeures, marquées notamment par le premier vol de l'A380 qui s'est déroulé le 27 avril 2005. A fin 2005, Airbus avait enregistré un niveau significatif de 159 commandes fermes pour cet appareil, China Southern et Kingfisher Airlines ayant rejoint la liste des clients de l'A380. Les premières livraisons sont attendues pour la fin 2006.

En octobre 2005, le Conseil d'administration d'EADS et le Comité des actionnaires d'Airbus ont approuvé, au vu du volume et de la qualité de la demande pour cet appareil, le lancement industriel de l'A350, qui viendra compléter la famille des long-courriers d'Airbus.

À la suite de leur retrait unilatéral de l'Accord de 1992 entre les États-Unis et l'Union européenne portant sur les avions civils gros porteurs, les États-Unis ont déposé une plainte, le 6 octobre 2004, afin d'initier une mesure de règlement devant l'Organisation mondiale du commerce (OMC). En réaction, l'Union européenne a déposé, de son côté, une plainte auprès de l'OMC à l'encontre des États-Unis portant sur les aides publiques accordées à Boeing. Au vu des dernières évolutions, le dossier fait apparaître qu'il reste encore à déterminer le calendrier exact de la procédure de litige auprès de l'OMC à l'issue de négociations entre les États-Unis et l'Union européenne.

Dans le domaine de la défense (comprenant toutes les activités militaires : avions de transport et de combat, hélicoptères, satellites, missiles, etc.), 2005 a été une année marquée par la stabilité du chiffre d'affaires et un carnet de commandes en progression. Cette performance résulte principalement des avancées suivantes : signature de contrats pour l'A400M avec l'Afrique du Sud et commande par le Brésil d'avions de transport C-295 et contrat pour la modernisation de ses avions de surveillance maritime ; commande d'équipements électroniques d'auto-protection pour Eurofighter ; commande avec l'Inde pour la fourniture de



missiles Exocet ; enfin, décision des autorités françaises d'attribuer à EADS le développement de leur nouveau système de communication et d'information pour l'armée. Dans le cadre du consortium MEADS (*Medium Extended Air Defence System*), EADS s'est vu octroyer un rôle dans la conception et le développement du système MEADS associant trois pays. Par ailleurs, la signature de contrats commerciaux majeurs sont attendus dans un proche avenir notamment ceux suivant la sélection de l'hélicoptère NH90 par l'Espagne et l'armée de l'air neo-zélandaise. Le carnet de commandes de la défense dans son ensemble a progressé de 49 milliards d'euros à fin 2004 à 52 milliards d'euros à fin 2005, tandis que le chiffre d'affaires de la défense est resté stable, à 7,7 milliards d'euros.

L'activité **Espace**, a confirmé sur une année pleine, son retour à la rentabilité, reflétant l'impact positif d'une structure de coûts moins élevée à la suite de la restructuration menée en 2004. EADS SPACE a clôturé l'exercice sur une progression soutenue de son EBIT*, à 58 millions d'euros, contre 9 millions d'euros en 2004. Plusieurs succès commerciaux ont contribué à cette performance : le succès du lancement de la nouvelle Ariane 5 ECA (capable d'emporter une charge utile plus importante), le contrat conclu avec le gouvernement vietnamien pour la fourniture d'un système de surveillance par satellite, la sélection d'EADS Astrium par l'Agence spatiale européenne (ESA) pour la mise au point et la fabrication de trois satellites dans le cadre de la mission Swarm, la signature par Paradigm d'une extension de deux ans du contrat Skynet 5 et la commande d'un troisième satellite Skynet 5.

Afin de poursuivre la mondialisation de son activité, EADS a identifié un certain nombre de pays majeurs qui présentent un solide potentiel de croissance à long terme. En 2005, les activités d'EADS ont connu de grandes

avancées en ce sens, lui conférant une assise industrielle à l'international, comme en témoignent les partenariats stratégiques signés par Eurocopter en Corée et en Chine, ainsi que la décision d'Airbus d'envisager la construction d'une chaîne d'assemblage final de l'A320 en Chine. Afin d'accélérer et d'orchestrer ce développement, EADS s'est dotée d'une fonction dédiée : le « *Global Industrial Development* » (Développement industriel mondial).

Le Conseil d'administration a été renouvelé, conformément aux statuts d'EADS, lors de la dernière Assemblée générale annuelle. Le Conseil d'administration a par la suite nommé deux nouveaux *Chief Executive Officers (CEO)* d'EADS, ainsi que ses deux nouveaux *Chief Operating Officers (COO)*.

La structure des divisions d'EADS a été revue et repensée, de même que l'organisation du siège du Groupe. Ce processus a été accompagné et étroitement contrôlé par le Conseil d'administration d'EADS, dans le souci de la continuité de la stratégie d'EADS et de la fiabilité vis à vis de ses partenaires.

EADS poursuivra sa politique de recherche d'une croissance rentable dans les domaines de l'aviation civile, de l'espace et de la défense en définissant les références sur ses marchés. Cette démarche implique une création de valeur à long terme et la reconnaissance de la responsabilité sociale et éthique du Groupe, telle que définie dans la Charte de Déontologie que le Groupe a récemment publiée. De ce fait, la stratégie du Groupe vise à établir un équilibre durable entre performance économique, prise en compte des intérêts de l'ensemble des partenaires et respect de l'environnement.



3. Gouvernement d'entreprise

3.1 Gestion et contrôle

En 2005, le Conseil d'administration d'EADS a confirmé son adhésion au principe directeur d'optimisation de la valeur pour ses actionnaires dans le respect de la législation et des principes de Gouvernement d'entreprise en vigueur dans les pays où la Société est établie, tout en se concentrant davantage sur les meilleures pratiques en matière de Gouvernement d'entreprise.

Le Conseil, qui s'est réuni sept fois en 2005, a été régulièrement tenu informé de l'évolution des affaires de la Société par des rapports d'activités présentés par les CEO, comprenant notamment des prévisions actualisées, ainsi que des plans stratégiques et opérationnels. Parmi les sujets débattus et les opérations autorisées lors de ces réunions figurent la stratégie d'EADS, les réorganisations (notamment la refonte de la structure des Divisions du Groupe et de l'organisation du siège), les grandes questions ayant trait aux activités du Groupe (décision du lancement industriel de l'A350, politique du futur produit Airbus, stratégie d'EADS dans la défense, notamment compte tenu du mouvement de consolidation du secteur en Europe et l'acquisition d'Atlas Elektronik (qui sera finalisée en 2006 dès que les conseils de surveillance respectifs et les autorités antitrust concernées auront donné leur feu vert) avec ThyssenKrupp Technologies, examen des programmes de drones d'EADS, développement conjoint de l'hélicoptère EC 175 avec la Chine, analyse de la stratégie future de Sogerma), et l'approbation des plans opérationnels, des budgets, de la rémunération (y compris le plan d'actionnariat salarié et le plan d'options de souscription d'actions), les résultats financiers et les prévisions du Groupe, ainsi que les optimisations financières et le processus de gestion des risques et de contrôle interne. Le Conseil a également abordé des sujets concernant le personnel et les ressources humaines, tels que la qualification des dirigeants, les mesures pour attirer, fidéliser et faire évoluer les

meilleurs potentiels afin d'assurer la qualité future de l'encadrement d'EADS, ainsi que le caractère international de la Direction du Groupe. Lors de la réunion du Conseil du 11 mai 2005, Manfred Bischoff et Arnaud Lagardère ont été réélus Présidents du Groupe et les deux comités au sein du Conseil ont été recomposés, en conservant leurs membres comme précédemment. Le Conseil d'EADS a également désigné, le 25 juin 2005, les *Chief Executive Officers (Présidents exécutifs)* d'EADS, ses deux *Chief Operating Officers (Directeurs généraux délégués)*, le Président d'Airbus, le Directeur de la Division Systèmes de Défense et de Sécurité, ainsi que le directeur d'Eurocopter en tant que membres du Comité exécutif, et nommé les autres membres du Comité exécutif.

3.2 Code néerlandais de Gouvernement d'entreprise

Conformément au droit néerlandais et aux dispositions du Code néerlandais de Gouvernement d'entreprise (le « Code néerlandais »), qui inclut un certain nombre de recommandations non contraignantes, la Société applique les dispositions du Code néerlandais ou, le cas échéant, explique les raisons pour lesquelles elle ne les applique pas.

Bien qu'EADS, dans son effort constant de respecter les normes les plus exigeantes, applique la plupart des recommandations, la Société a, en vertu du principe « Appliquer ou Expliquer » du Code néerlandais, fourni les explications pertinentes au paragraphe 4.2 - Code néerlandais de Gouvernement d'entreprise de son Rapport du Conseil pour l'exercice 2004 (déclaration disponible sur le site d'EADS à l'adresse www.eads.com, rubrique Gouvernement d'entreprise), tel qu'approuvé par l'Assemblée Générale annuelle du 11 mai 2005. En outre, la déclaration de la Société relative au précédent exercice a été modifiée comme détaillé dans le Rapport du Conseil de l'exercice 2005 inclus dans le Document d'Assemblée générale.



3.3 Politique de rémunération des membres du Conseil d'administration

L'objectif de la politique de rémunération d'EADS est d'attirer et de fidéliser les talents qui contribueront au succès du Groupe. Les actionnaires attendent un engagement fort des Administrateurs ; la politique de rémunération a donc été conçue pour mettre l'accent sur les éléments que le Groupe souhaite valoriser et récompenser.

La rémunération des Administrateurs membres du Comité exécutif est composée d'une part à court et d'une part à long terme.

3.3.1 Rémunération des Administrateurs non membres du Comité exécutif

La rémunération cible des Administrateurs non membres du Comité exécutif se compose : (i) d'une part fixe de 30 000 euros par Administrateur et de 60 000 euros par Président ; (ii) des jetons de présence pour leur participation aux réunions du Conseil, ainsi qu'aux réunions des Comités (si celles-ci ont lieu à une date différente des réunions du Conseil) d'un montant de 5 000 euros par réunion pour les Administrateurs et de 10 000 euros par réunion pour chaque Président ; et (iii) une part variable calculée sur les résultats et sur la base de la réalisation des objectifs d'EBIT* et de trésorerie du Groupe, dont le montant s'élève à 50 000 euros par administrateur et 100 000 euros par Président à objectifs atteints (100 %).

3.3.2 Rémunération des Administrateurs membres du Comité exécutif

La politique de rémunération des Administrateurs membres du Comité exécutif suit les mêmes principes de politique applicables aux autres membres du Comité exécutif d'EADS.

La rémunération cible des Administrateurs membres du Comité exécutif est composée d'une part fixe et d'une part variable. Cette rémunération totale se décompose comme suit : pour les Chief Executive Officers (Présidents exécutifs), la part fixe est de 45 %, la part

variable de 55 %. Pour les autres Administrateurs membres du Comité exécutif, elle se répartit, à parts égales (50 %), entre part fixe et part variable (en cas de dépassement des objectifs, la part variable peut dépasser 55/50 % de la rémunération totale).

3.3.3 Plans de rémunération à long terme (« LTIP »)

Les administrateurs membres du Comité exécutif sont éligibles aux plans de rémunération à long terme d'EADS.

Le Comité des rémunérations et des nominations soumet des recommandations au Conseil, qui décide de l'attribution individuelle .

3.3.4 Plans d'actionnariat salarié (« ESOP »)

Les Administrateurs membres du Comité exécutif sont éligibles aux plans d'actionnariat salariés « ESOP » selon les mêmes conditions que tout autre salarié d'EADS, qu'il soit salarié d'EADS ou de l'une de ses filiales. Ces actions ne peuvent être cédées avant l'expiration d'un délai d'un an en cas de détention directe ou de cinq ans en cas de détention au travers d'un Fonds Commun de Placement d'Entreprise.

3.3.5. Retraite des Administrateurs membres du Comité exécutif

Les Administrateurs membres du Comité exécutif ont, dans le cadre de leur contrat de travail, des droits à une retraite spécifique. La politique générale consiste à leur assurer une pension annuelle équivalente à 50 % de leur salaire annuel de base après cinq ans de présence au sein du Comité exécutif d'EADS. Ces droits à la retraite, à faire valoir à l'âge de la retraite, seront progressivement portés à 60 % du salaire annuel de base en cas de second mandat au sein du Comité exécutif.



3.3.6 Politique relative aux indemnités de départ

Les Administrateurs non membres du Comité exécutif ne bénéficient d'aucune indemnité de départ.

En vertu des dispositions prévues dans les nouveaux contrats, les contrats des Administrateurs membres du Comité exécutif sont à durée indéterminée. Ces contrats peuvent être résiliés à tout moment, sous réserve d'un préavis de six mois. Les Administrateurs membres du Comité exécutif peuvent percevoir des indemnités de départ, lorsque la décision de mettre fin au contrat est prise à l'initiative de la Société. Ces indemnités de départ peuvent s'élever au maximum à 24 mois de la rémunération cible et elles peuvent être réduites au prorata en considération de l'âge du départ en retraite.

4. Principaux éléments financiers

Les états financiers consolidés d'EADS ont été établis conformément aux normes internationales de présentation de l'information financière IFRS (International Financial Reporting Standards), approuvées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), et avalisées par l'Union Européenne (« UE »). Elles comprennent (i) les normes IFRS, (ii) les normes comptables internationales (« IAS ») et (iii) les interprétations émanant de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (« IFRIC ») ou de l'ancien Standing Interpretations Committee (« SIC »).

Le bénéfice attribuable aux actionnaires de la société-mère (Résultat net) au titre de l'exercice 2004 a été ajusté en raison de l'application à titre rétrospectif de la **norme IAS 32 « Instruments financiers : informations à fournir et présentation » (telle que révisée en 2004)** pour un montant de +185 millions d'euros et de la norme IFRS 2 « Paiement en actions et assimilés » d'une charge s'élevant à 12 millions d'euros.

IAS 32 Instruments financiers : information et présentation (révisée en 2004) — Depuis le 1^{er} janvier 2005, EADS applique la norme IAS 32 révisée, « Instruments financiers : information à fournir et

présentation » (révisée en 2004). Entre autres choses, la norme IAS 32 révisée prévoit des révisions relatives au classement d'une participation au sein d'une entité, en capitaux propres ou en dette financière. En conséquence, dans certaines circonstances, une entité doit comptabiliser une dette financière plutôt qu'un instrument de capitaux propres pour le prix d'exercice d'une option de vente accordée sur les titres de l'entité consolidée.

Dans le cadre du regroupement d'entreprises Airbus datant de 2001, l'option accordée à BAE Systems au titre de sa participation de 20 % dans Airbus constitue une telle option de vente. Dans ce cadre, EADS a l'obligation d'acquiescer cette participation minoritaire dès lors que BAE Systems le réclamerait, sans limite de temps au sein d'une période annuelle définie, pour un montant égal à la juste valeur des actions concernées au moment de la levée de l'option, à régler en argent comptant ou sous la forme d'un montant correspondant d'actions EADS. Selon la norme IAS 32 révisée et nonobstant les intérêts minoritaires (légaux) de BAE Systems au sein d'Airbus, la participation correspondante doit désormais être considérée comme une dette financière à faire figurer à sa juste valeur dans les états financiers consolidés d'EADS. L'obligation relative à cette option de vente a été évaluée en appliquant un choix de différentes techniques de valorisation sur la base des meilleures estimations couramment disponibles ; elle est présentée au sein d'un poste particulier du bilan consolidé d'EADS intitulé « Dettes sur options de vente accordées aux intérêts minoritaires ».

Conformément à la norme IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs », l'adoption de la norme IAS 32 révisée est traitée comme une modification des règles comptables affectant pour la première fois les états financiers consolidés d'EADS au 31 décembre 2005, avec des ajustements correspondants au titre des exercices précédents présentés. Les intérêts minoritaires historiques correspondant à la participation de 20 % détenue par BAE Systems dans Airbus au moment du regroupement d'entreprises de 2001 ont été remplacés par l'enregistrement d'une dette sur options de vente accordées aux intérêts minoritaires, l'écart entre ces deux montants ayant été imputé sur les capitaux propres consolidés. Les dividendes versés à BAE Systems au titre



des exercices antérieurs ont été traités comme des remboursements partiels de cette dette, ce qui aboutit à en réduire d'autant le solde. Toutes les fluctuations de la juste valeur de cette dette ont été traitées comme des composantes d'une contrepartie conditionnelle dans le cadre d'un regroupement d'entreprises conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » et ont donc entraîné des ajustements de l'écart d'acquisition Airbus.

IFRS 2 Paiements fondés sur des actions — La norme comptable révisée pour les transactions de paiement fondées sur des actions est décrite ci-dessous. L'impact principal de l'IFRS 2 sur les états financiers consolidés du Groupe consiste en la comptabilisation d'une charge, avec une contre partie correspondante en capitaux propres pour les plans de stock-options des cadres supérieurs et des salariés et les plans d'actionnariat des salariés. Conformément aux règles de transition, EADS a appliqué rétroactivement la norme en question aux deux plans de paiement en actions, qui ont été accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits n'avaient pas été acquis avant le 1^{er} janvier 2005.

4.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires a progressé de 8 % à 34,2 milliards d'euros (2004 : 31,8 milliards d'euros). Les divisions Airbus, Eurocopter, Espace et Systèmes de Défense et de Sécurité (DS) ont toutes enregistré une hausse de leurs recettes. Le chiffre d'affaires cumulé des activités Défense d'EADS est resté stable à 7,7 milliards d'euros (2004 : 7,7 milliards d'euros), en raison d'un glissement de la prise en compte des recettes générées par l'A400M au premier trimestre 2006.

4.2 EBIT avant dépréciation des écarts d'acquisition et éléments exceptionnels

EADS utilise l'EBIT avant dépréciation des écarts d'acquisition et éléments exceptionnels comme indicateur clé de ses performances économiques. Le terme « éléments exceptionnels » désigne les recettes ou les dépenses de nature non récurrente, telles que les charges d'amortissement de réévaluation d'actifs, relative à la

constitution d'EADS par fusion, à la formation d'Airbus S.A.S. et de MDBA, ainsi que les dépréciations exceptionnelles d'écarts d'acquisition. Dans la suite de ce document, on désigne par l'EBIT* (accompagné d'un astérisque) l'EBIT avant dépréciation des écarts d'acquisition et éléments exceptionnels.

Tableau 1 – Rapprochement entre le résultat avant résultat financier et impôt sur les bénéfices et l'EBIT* (IFRS)

(en millions d'euros)	2005	2004
Résultat avant résultat financier et impôts sur les bénéfices	2 712	2 215
Dotations aux amortissements exceptionnelles (immobilisations)	136	212
Dépréciations exceptionnelles (stocks)	4	5
EBIT avant dépréciations et éléments exceptionnels	2 852	2 432

* avant dépréciations et éléments exceptionnels

En 2005, EADS a clairement surpassé sa précédente année record. Ce résultat exceptionnel s'explique principalement par le niveau toujours élevé du chiffre d'affaires et des bénéfices d'Airbus et des activités Espace et Défense du Groupe. Le résultat opérationnel EBIT* s'est inscrit en hausse malgré un taux moyen de couverture du risque de change moins favorable de 1 euro = 1,06 USD au cours de l'exercice fiscal 2005 (2004 : 1 euro = 0,99 USD).

4.3 Trésorerie nette

La position de trésorerie nette d'EADS s'est améliorée de 39 % pour s'établir à 5,5 milliards d'euros (2004 : 4 milliards d'euros). Une gestion de trésorerie prudente confère une marge de manœuvre confortable pour les futurs développements commerciaux du Groupe.

Les flux de trésorerie disponibles avant financement client sont de nouveau très positifs à 2,2 milliards d'euros (2004 : 1,8 milliard d'euros). Cette performance reflète la contribution positive de la trésorerie d'exploitation grâce à l'amélioration du besoin en fonds de roulement, la hausse



du résultat net et la baisse des investissements liés au développement de l'A380. Les flux de trésorerie disponibles après financement client ont progressé encore plus fortement pour atteindre 2,4 milliards d'euros (2004 : 1,6 milliard d'euros), en raison de la cession d'expositions du financement client aux marchés financiers.

4.4 Prises de commandes et carnet de commandes

Reflète de la bonne tenue commerciale des unités opérationnelles d'EADS, les prises de commandes ont plus que doublé par rapport à 2004 (2004 : 44,1 milliards d'euros) pour s'élever à 92,6 milliards d'euros.

A 253,2 milliards d'euros, le carnet de commandes d'EADS (les contributions des activités avions commerciaux s'entendent au prix catalogue) atteint,

fin 2005, un niveau record (fin 2004 : 184,3 milliards d'euros). Ce carnet de commandes exceptionnel a bénéficié d'un taux de clôture du dollar US plus favorable de 1 euro = 1,18 USD (2004 : 1 euro = 1,36 USD), générant ainsi une incidence positive du dollar US sur la partie du carnet de commandes d'Airbus non couverte contre les risques de change (soit environ 10 milliards d'euros). A ce jour, le carnet de commandes d'EADS est le plus important dans les secteurs de l'aérospatial et de la défense au niveau mondial.

A fin 2005, le carnet de commandes Défense d'EADS s'élevait à 52,4 milliards d'euros (2004 : 49,1 milliards d'euros), soit une hausse de 7 % par rapport à l'année précédente.

Tableau 2 – Prise de commandes et carnet de commandes par division

par Division	Prise de commandes			Carnet de commandes		
	2005	2004	Variation	31/12/2005	31/12/2004	Variation
(Montants en millions d'euros)						
Airbus	78 254	25 816	+203%	201 963	136 022	+48%
Avions de Transport Militaire	1 840	1,176	+56%	20 961	19 897	+5%
Eurocopter	3 522	3,245	+9%	9 960	9 117	+9%
Espace	2 322	5 658	(59%)	10 931	11 311	(3%)
Systèmes de Défense et de Sécurité	6 673	8 457	(21%)	18 509	17 276	+7%
Consolidation Siège social	(1 931)	(1 355)	-	(11 217)	(10 414)	-
Autres activités	1 871	1 120	+67%	2 128	1 079	+97%
Total	92 551	44 117	+110%	253 235	184 288	+37%



4.5 Divisions

Airbus a conforté sa première position sur le marché de l'aviation commerciale en 2005, en réalisant sa meilleure année en termes de livraisons, prises de commandes et rentabilité. L'EBIT* s'est envolé pour atteindre 2 307 millions d'euros (2004 : 1 919 millions d'euros). Cette hausse résulte essentiellement de l'augmentation des livraisons (378 contre 320 en 2004) et du programme de réduction des coûts « Route 06 », qui a permis de compenser un taux de change EUR/USD moins favorable. Le chiffre d'affaires a gagné 10 % à 22 179 millions d'euros (2004 : 20 224 millions d'euros). La marge opérationnelle EBIT* d'Airbus a progressé de 9,5 % à 10,4 %.

Avec 1 111 commandes brutes enregistrées en 2005, Airbus enregistre des prises de commandes record dans l'aéronautique civile, surpassant son principal concurrent pour la cinquième année consécutive. A fin 2005, le carnet de commandes d'Airbus représentait une valeur totale de 202 milliards d'euros, sur la base des prix catalogue, soit une hausse de 48 % par rapport à fin 2004. Le carnet de commandes s'établit à 2 177 avions commerciaux à livrer (2004 : 1 500).

L'A380 est en bonne voie pour être certifié, en vue des premières livraisons prévues à la fin de l'année 2006. A ce jour, Airbus a déjà cumulé avec succès près de 1 000 heures de vol d'essai avec quatre appareils et totalise 159 commandes fermes émanant de 16 clients, dont trois nouveaux en 2005. Lancé en octobre dernier, l'A350 comptait 172 commandes fermes et engagements d'achat de 13 clients à fin 2005.

L'EBIT* de la division **Avions de Transport Militaire (MTA)** a progressé pour s'établir à 48 millions d'euros (2004 : 26 millions d'euros) en 2005. Cette hausse reflète le succès des opérations et la fin du processus de restructuration de l'année précédente. Le chiffre d'affaires est en retrait à 763 millions d'euros (2004 : 1 304 millions d'euros) du fait du décalage au premier trimestre de 2006 du revenu d'une étape interne au programme A400M d'un montant de 539 millions d'euros. Depuis, cette étape contractuelle interne a été franchie avec succès en février 2006.

Le carnet de commandes de la Division s'est apprécié de 5 % pour s'élever à 21 milliards d'euros (2004 : 19,9 milliards d'euros).

Eurocopter a conservé son leadership mondial sur les marchés civil et parapublic, tout en progressant sur le segment militaire et en renforçant sa présence internationale. L'EBIT* s'est inscrit en hausse à 212 millions d'euros (2004 : 201 millions d'euros), tandis que le chiffre d'affaires a progressé de 15 % pour s'établir à 3 211 millions d'euros (2004 : 2 786 millions d'euros).

En 2005, la Division a enregistré 401 nouvelles commandes d'hélicoptères (2004 : 332), dont 71 % en dehors de ses marchés domestiques européens. L'hélicoptère de transport multirôle NH90 compte trois nouveaux clients : la Belgique, la Nouvelle-Zélande et l'Espagne. A fin 2005, le carnet de commandes d'Eurocopter représentait une valeur globale de 10 milliards d'euros (2004 : 9,1 milliards d'euros).

La division **Espace** a réalisé des progrès notables en améliorant sa rentabilité et en dégagant un résultat opérationnel EBIT* sensiblement accru à 58 millions d'euros (2004 : 9 millions d'euros). Cette amélioration témoigne de la croissance de l'activité malgré un environnement commercial toujours défavorable et de l'incidence positive d'une base de coûts allégée, après une restructuration aujourd'hui menée à bien. Le chiffre d'affaires s'est élevé à 2 698 millions d'euros (2004 : 2 592 millions d'euros), toutes les unités opérationnelles de la Division contribuant à cette hausse.

La division **Systèmes de Défense et de Sécurité (DS)** a connu une année faste en termes de livraisons et de prises de commandes, tout en renforçant ses capacités dans les secteurs à fort potentiel. Dopé par les programmes de missiles et de l'avion de combat Eurofighter, le chiffre d'affaires a enregistré une croissance organique de 5 % pour s'établir à 5 636 millions d'euros (2004 : 5 385 millions d'euros). L'EBIT* s'est contracté à 201 millions d'euros (2004 : 226 millions d'euros), notamment en raison de reprise d'une provision pour contentieux en 2004 et des charges engagées au titre des activités Drones en 2005. Ce repli a cependant été quasiment compensé par l'amélioration des performances opérationnelles.



Le carnet de commandes a progressé de 7 % pour s'élever à 18,5 milliards d'euros à fin 2005 (fin 2004 : 17,3 milliards d'euros), et laisse entrevoir une forte croissance potentielle du chiffre d'affaires dans les années à venir.

Sièges et Autres activités (ces dernières n'étant rattachées à aucune division) :

S'agissant du **Siège d'EADS**, le résultat opérationnel EBIT* s'est amélioré grâce à une augmentation du résultat de la participation d'EADS (46,30 %) dans Dassault Aviation.

Le résultat opérationnel EBIT* des Autres activités (ATR, EADS EFW, EADS Socata et EADS Sogerma Services) s'est établi en perte à 171 millions d'euros (2004 : 2 millions d'euros de résultat positif), malgré des contributions positives d'ATR, d'EADS EFW et d'EADS Socata. La perte sur EBIT* enregistrée par EADS Sogerma Services s'est creusée de 198 millions d'euros par rapport à 2004, notamment à cause de lourdes pertes d'exploitation, de la dépréciation d'actifs et de charges de restructuration. L'objectif consiste à rétablir l'équilibre aussi rapidement que possible, conformément à un plan de restructuration qui sera décidé le mois prochain.

Les Autres activités ont généré un chiffre d'affaires de 1 155 millions d'euros (2004 : 1 123 millions d'euros). A fin 2005, leur carnet de commande global pour les Autres Activités a fortement progressé pour s'établir à 2,1 milliards d'euros (2004 : 1,1 milliard d'euros).

5. Politique de distribution

Le Conseil proposera à l'Assemblée générale annuelle une distribution en numéraire pour un montant brut de 0,65 euro par action au titre de l'exercice 2005.

Le montant de la distribution en numéraire proposée résulte, pour la troisième année consécutive, de la performance de la Société au cours de l'année 2005. Ce montant reflète également la confiance de la Direction

dans les résultats futurs de la Société, alors que la vigueur du cycle de l'aviation commerciale, plus particulièrement imputable à la demande asiatique, et la rentabilité croissante des activités spatiales et de défense laissent présumer de la durabilité de la croissance.

Considérant l'avenir, le Conseil d'administration d'EADS a adapté sa politique de distribution aux actionnaires, afin de refléter sa conviction selon laquelle la poursuite et la croissance des distributions de dividendes, constituent un objectif souhaitable pour ses actionnaires, sous réserve de prendre en considération certains facteurs tels que la capacité de distribution d'EADS au vu de ses performances, ses priorités en matière d'utilisation de la trésorerie et ses perspectives d'avenir.

6. Présentation des résolutions proposées par le Conseil d'administration

Première résolution

Nous recommandons à la présente Assemblée d'accepter et d'approuver le présent Rapport du Conseil incluant, en vertu de la loi néerlandaise et des recommandations du Code néerlandais, le chapitre sur le Gouvernement d'entreprise, la politique de dividendes et la politique proposée de rémunération des membres du Conseil, tels que décrits dans le présent Rapport du Conseil.

Deuxième et troisième résolutions

Nous proposons à la présente Assemblée d'approuver les états financiers d'EADS N.V. audités de 2005, et de décider d'incorporer le bénéfice net de 1 676 millions d'euros tel qu'il ressort du compte de résultat statutaire d'EADS N.V. audité pour l'exercice 2005 aux bénéficiaires non distribués et d'effectuer un paiement aux actionnaires d'un montant brut de 0,65 euro par action s'imputant sur les réserves distribuables le 1^{er} juin 2006.



Quatrième résolution

Nous recommandons à la présente Assemblée de donner quitus aux membres du Conseil pour leur gestion des activités de la Société au titre de l'exercice 2005.

Cinquième résolution

Nous proposons à la présente Assemblée de nommer Ernst & Young Accountants domiciliée Drentestraat 20, 1083 HK Amsterdam, Pays-Bas, et KPMG Accountants N.V., domiciliée K.P. van der Mandelelaan 41-43, 3062 MB Rotterdam, Pays-Bas, en qualité d'auditeurs de la Société pour l'exercice 2006. Notre proposition vise donc à reconduire le mandat des auditeurs pour l'exercice en cours, ces auditeurs ayant respectivement apporté au Comité d'audit d'EADS les garanties de leurs qualifications, de leurs performances et de leur indépendance.

Sixième résolution

Nous proposons à la présente Assemblée d'approuver la reconduction de l'autorisation donnée au Conseil d'émettre des actions représentant jusqu'à 1 % du capital social autorisé de la Société pour une période qui expirera avec l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2007 et, notamment, des pouvoirs spéciaux d'approbation des plans à long terme d'intéressement au mérite et ESOP, la précédente autorisation expirant à l'issue de la présente Assemblée.

Comme les années précédentes, la Société prévoit la possibilité de la mise en œuvre d'un plan à long terme d'intéressement au mérite en 2006. Un tel plan devra être soumis à l'agrément formel du Conseil.

La Société prévoit aussi de mettre en œuvre un ESOP en 2006. Celui-ci devra aussi être formellement approuvé par le Conseil.

Septième résolution

Nous proposons à la présente Assemblée d'approuver l'annulation des actions rachetées par la Société dans la limite de 6 656 970 actions, afin de compenser l'effet dilutif résultant de l'émission d'actions pour les besoins de l'ESOP 2005 et de l'exercice des options de souscription d'actions des SOP 2000, 2001 et 2002 en 2005.

Huitième résolution

Nous proposons à la présente Assemblée d'approuver la reconduction, pour une nouvelle période de 18 mois à compter de la date de la présente Assemblée Générale, de l'autorisation donnée au Conseil de racheter des actions de la Société, par tout moyen, y compris par produits dérivés, sur tout marché boursier ou autrement. Cette autorisation annule et remplace l'autorisation donnée par l'Assemblée générale du 11 mai 2005 en sa dixième résolution. Les objectifs des programmes de rachat qui seront mis en place par EADS seront déterminés au cas par cas par le Conseil en fonction des besoins et des opportunités. Pour des informations supplémentaires sur les programmes de rachat par EADS y compris leurs objectifs, caractéristiques et bilan, le lecteur pourra se référer au site Internet d'EADS à l'adresse www.eads.com (Relations Investisseurs) et aux documents qui y figurent déposés et/ou approuvés par les autorités boursières compétentes.

États Financiers Synthétiques



1. États financiers consolidés

1.1 Comptes de résultats consolidés (IFRS)

(en millions d'euros)	2005	2004
Chiffre d'affaires	34 206	31 761
Coût des produits vendus	(27 530)	(25 522)
Marge brute	6 676	6 239
Frais commerciaux	(832)	(798)
Frais administratifs	(1 351)	(1 321)
Frais de recherche et développement	(2 075)	(2 126)
Autres produits	222	314
Autres charges	(153)	(177)
<i>dont dotations aux amortissements des écarts d'acquisition et dépréciations associées</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Part des résultats des sociétés mises en équivalence	210	88
Autres produits (charges) liés aux participations	15	(4)
Résultat avant résultat financier et impôts sur les bénéfices	2 712	2 215
Charges d'intérêts, net	(155)	(275)
Autres éléments du résultat financier	(22)	(55)
Résultat financier	(177)	(330)
Impôts sur les bénéfices	(825)	(664)
Bénéfice net de l'exercice	1 710	1 221
Résultat net imputable aux :		
Actionnaires de la société mère	1 676	1 203
Intérêts minoritaires	34	18
	1 710	1 221
Résultat par action	€	€
De base	2,11	1,50
Dilué	2,09	1,50
Distribution par action (2005 : proposition)	0,65	0,50



1.2 Bilans consolidés (IFRS)

Au 31 décembre

(en millions d'euros)	2005	2004
Immobilisations incorporelles	11 052	10 549
Immobilisations corporelles	13 951	12 956
Participations mises en équivalence	1 908	1 738
Autres participations financières et actifs financiers non courants	1 938	2 110
Impôts différés actifs	2 557	2 548
Valeurs mobilières de placement non courants	1 011	466
Autres actifs non courants	3 610	7 096
Actifs non courants	36 027	37 463
Stocks	15 425	12 334
Créances clients	4 802	4 406
Autres actifs courants	3 675	5 242
Valeurs mobilières de placement	29	0
Disponibilités	9 546	8 718
Actifs courants	33 477	30 700
Actifs non courants destinés à la vente	881	0
Total Actif consolidé	70 385	68 163
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère	13 726	16 210
Intérêts minoritaires	176	144
Total capitaux propres consolidés	13 902	16 354
Provisions non courantes	6 879	6 074
Dettes financières non courantes	4 189	4 405
Impôts différés passifs	2 376	4 134
Autres dettes non courantes	11 295	10 267
Dettes non courantes	24 739	24 880
Provisions courantes	2 727	2 350
Dettes financières courantes	908	818
Dettes sur options de vente accordées aux intérêts minoritaires	3 500	3 500
Dettes fournisseurs	6 634	5 860
Dettes d'impôt courantes	174	178
Autres dettes courantes	17 739	14 223
Dettes courantes	31 682	26 929
Dettes non courantes destinées à la vente	62	0
Total capitaux propres et dettes consolidés	70 385	68 163



1.3 Tableau des flux de trésorerie consolidés (IFRS)

(en millions d'euros)	2005	2004
Résultat net de l'exercice imputable aux actionnaires de la société mère	1 676	1 203
Part relative aux intérêts minoritaires	34	18
Retraitements pour rétablir la concordance entre le résultat net et les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation :		
- Dotations aux amortissements et aux provisions sur actif immobilisé	1 653	1 621
- Écarts de réévaluation et reprise des réserves de conversion	261	(188)
- Charges/(Produits) d'impôts différés	386	537
- (Plus-)/Moins-values sur cessions d'actifs non courants	(170)	(8)
Part des résultats des sociétés mises en équivalence	(210)	(88)
(Reprises)/Dotations aux provisions courantes et non courantes et variation des actifs et dettes d'impôts courants	238	(237)
Variation des autres actifs et passifs courants	1 239	2 155
- Stocks	(3 264)	366
- Créances clients	(388)	(403)
- Dettes fournisseurs	666	756
- Autres actifs et passifs courants	4 225	1 436
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	5 107	5 013
Investissements		
- Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(2 818)	(3 017)
- Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	101	36
- Acquisitions de filiales (nettes de trésorerie)	(131)	(100)
- Produits de cession de filiales (nets de trésorerie)	89	0
- Décaissements au titre des participations mises en équivalence et des autres participations et actifs financiers non courants	(659)	(482)
- Produits de cessions des participations mises en équivalence et des autres participations et actifs financiers non courants	485	492
- Dividendes reçus des participations mises en équivalence	36	36
- Décaissements relatifs aux biens donnés en location	(40)	(656)
- Produits de cession relatifs aux biens donnés en location	256	74
- Augmentation des créances sur contrats de location-financement	(219)	(261)
- Diminution des créances sur contrats de location-financement	85	110
(Acquisitions)/Cessions de valeurs mobilières de placement non courantes	(559)	10
Accroissement/(Diminution) de la trésorerie liée aux variations de périmètre	12	9
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(3 362)	(3 749)
Accroissement net/(Diminution nette) des dettes financières courantes et non courantes	(344)	474
Distribution aux actionnaires de la société mère	(396)	(320)
Décaissements liés aux options de vente accordées aux intérêts minoritaires	(93)	(64)
Augmentations de capital	187	43
Achats d'actions propres	(288)	(81)
Flux de trésorerie provenant des/(affectés aux) activités de financement	(934)	52
Incidence sur la trésorerie des variations des taux de change et des autres écarts de réévaluation	17	(2)
Augmentation nette des comptes de trésorerie	828	1 314
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	8 718	7 404
Trésorerie à la clôture de l'exercice	9 546	8 718



2. États financiers statutaires

2.1 Bilans statutaires

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2005	2004
Actif		
Écarts d'acquisition	4 354	4 354
Actifs financiers	11 638	13 944
Prêts	1 740	695
Actif immobilisé	17 732	18 993
Créances clients et autres actifs d'exploitation	3 959	2 248
Valeurs mobilières de placement	846	304
Disponibilités	7 252	6 985
Actif circulant	12 057	9 537
Total actif	29 789	28 530
Passif		
Capital social	818	810
Réserves	12 908	15 400
Capitaux propres	13 726	16 210
Dettes financières	357	309
Dettes sur options de vente accordées aux intérêts minoritaires	3 500	3 500
Autres dettes d'exploitation	12 206	8 511
Dettes	16 063	12 320
Total passif	29 789	28 530

2.2 Comptes de résultat statutaires

(en millions d'euros)	2005	2004
Produits des participations	1 692	1 216
Autres charges	(16)	(13)
Résultat net de l'exercice	1 676	1 203

Information actionnaires



Pour se rendre à l'Hôtel Okura

L'hôtel Okura est situé en centre ville et à 30 minutes de l'aéroport international d'Amsterdam Schiphol.

En voiture :

En provenance de toutes les directions, suivre le « Ring » d'Amsterdam (A10). Prendre la sortie RAI (S109) et tourner au feu à droite, en direction de RAI/centre (S109).

Suivre la direction Zuid (S109). Après le rond point, prendre la deuxième rue à droite (Scheldestraat).

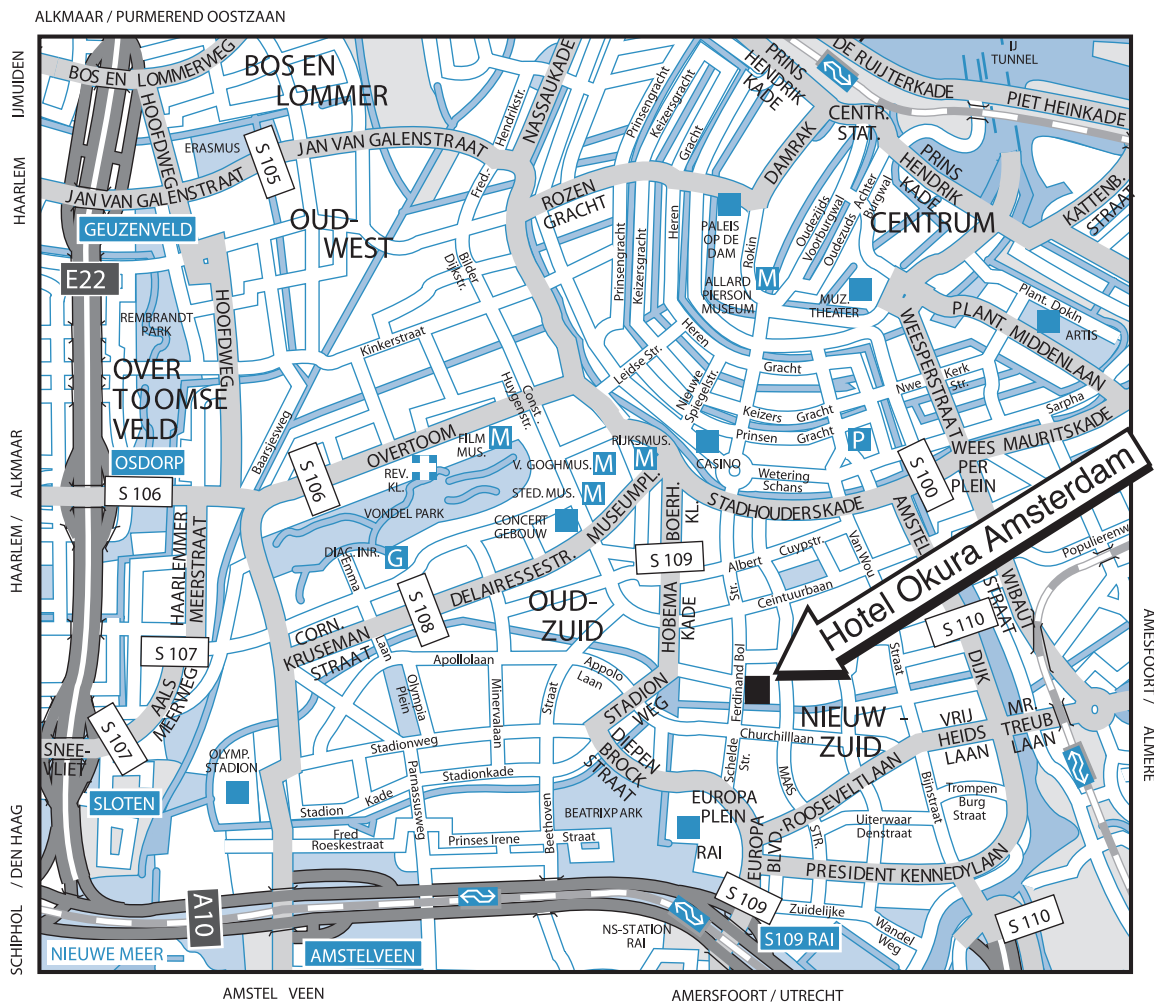
Au bout de 500 mètres, l'hôtel Okura est à votre droite.

En transport en commun :

À partir de la gare centrale : prendre le tram 25, descendre à l'arrêt Cornelis Troostplein
Durée du trajet : environ 15 minutes

A partir de Amstel Station : prendre le tram 12, bus 15, arrêt Scheldestraat
Durée du trajet : environ 10 minutes.

A partir de la station RAI :
10 minutes à pied de l'hôtel Okura



Information Actionnaires

(appel gratuit)

France : 0 800 01 2001

Allemagne : 00 800 00 02 2002

Espagne : 00 800 00 02 2002

E-mail : ir@eads.com



The step beyond

European Aeronautic Defence and Space Company EADS N.V.

Limited liability company (naamloze vennootschap)

Le Carré, Beechavenue 130-132, 1119 PR Schiphol-Rijk, The Netherlands

Registered at the Chamber of Commerce in Amsterdam under number 24288945